



UNIVERSITÉ
PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE



GUIDE DU LOGEMENT ÉTUDIANT

2016-2017

✦ APPRENDRE ✦ INVENTER ✦ COMPRENDRE

SOMMAIRE

1. RECHERCHER SON LOGEMENT	5
QUEL LOGEMENT CHOISIR ?	5
PENSEZ À VISITER VOTRE LOGEMENT	6
COMMENT PRÉPARER SON DOSSIER DE LOCATION ?	7
2. L'ENTRÉE DANS LE LOGEMENT	8
QU'EST-CE QU'UN BAIL ?	8
QU'EST-CE QUE LE DÉPÔT DE GARANTIE ?	8
SOYEZ ATTENTIF À L'ÉTAT DES LIEUX !	8
POURQUOI SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ASSURANCE HABITATION ?	8
PENSEZ À LA TAXE D'HABITATION !	9
COMMENT DEMANDER LES AIDES AU LOGEMENT ?	9
DONNER SON PRÉAVIS DE DÉPART !	10
3. CONTACTS UTILES	11
ORGANISMES PUBLICS	11
SÉLECTION DE RÉSIDENCES À PROXIMITÉ DU CAMPUS	12

Vous avez choisi d'étudier à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et vous recherchez un logement étudiant ?

Vous trouverez dans ce **guide du logement étudiant** toutes les informations utiles à votre recherche, ainsi que des conseils pour faire le bon choix.

Pour vous soutenir dans vos démarches, le Service de la Vie Étudiante (SVE) – Pôle Logement & Emploi étudiant, vous propose :

- **Des offres de logements de particuliers** (chambres chez l'habitant, studios, colocations, chambres contre services)
- **Des offres de résidences étudiantes à Marne-la-Vallée**
- **Des offres de résidence pour jeunes actifs** (apprentis, stagiaires rémunérés, étudiants salariés)

N'hésitez pas à vous rapprocher de notre service afin de recevoir toutes les offres.

Notre volonté est de vous accompagner dans votre recherche !

CONTACT

SERVICE DE LA VIE ÉTUDIANTE
PÔLE LOGEMENT & EMPLOI ÉTUDIANT
MAISON DE L'ÉTUDIANT
T : 01 71 40 81 98
VIE.ETUDIANTE@U-PEM.FR

1. RECHERCHER SON LOGEMENT

QUEL LOGEMENT CHOISIR ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous, en fonction de vos ressources et de vos préférences :

• Les résidences universitaires gérées par le Crous



L'étudiant ou futur étudiant formule sa demande en ligne en complétant le Dossier Social Étudiant (DSE) entre le 15 janvier et le 31 mai précédant la rentrée universitaire. La procédure d'attribution tient compte de différents critères (indice social de l'étudiant, éloignement domicile/lieu d'études, parcours d'études, etc.). Le Crous propose des logements meublés et des services collectifs (laverie, parking). Certaines résidences sont accessibles aux étudiants en situation de handicap.

Studios : de 320€ à 500€ Colocations : 270€

• Les résidences étudiantes privées



Elles proposent des logements meublés et équipés d'un certain niveau de confort. Les étudiants ont accès à différents services (inclus ou en supplément) : accès Internet, laverie, parking, ménage, gardiennage, salle de travail, salle de sport, cafétéria. Il est conseillé de déposer un dossier de réservation plusieurs mois avant la rentrée universitaire.



Studios et colocations : de 450€ à 950€ charges comprises

• Les résidences pour jeunes actifs



Elles ne sont pas réservées uniquement au public étudiant. Elles accueillent les étudiants disposant de ressources propres (apprentis, étudiants salariés, stagiaires rémunérés), généralement pour une durée de 2 ans maximum. Elles proposent un accompagnement adapté aux besoins de chaque résident (soutien dans les démarches administratives, recherche de logement, recherche d'emploi, etc.).

Studios et T2, pour personnes seules et couples : de 400€ à 600€ charges comprises

• Les offres de particuliers

Ces offres sont consultables au SVE et sur des sites spécialisés. Les propriétaires y proposent des chambres chez l'habitant, studios, T2 ou colocations, sans frais d'agence.

Les chambres chez l'habitant

Elles impliquent une cohabitation avec le propriétaire. L'étudiant dispose de sa propre chambre et a accès aux parties communes de l'habitation (cuisine, salle de bain). Le plus souvent, le locataire est autorisé à se servir du lave-linge, du parking et de l'accès Internet.

De 300€ à 550€ charges comprises

Les appartements privés

Ils s'adressent aux étudiants seuls ou couples préférant une plus grande autonomie et disposant d'un budget plus conséquent.

Studios ou T2 : de 550€ à 850€ charges comprises

Les colocations

Cette solution consiste à partager un appartement ou une maison avec d'autres étudiants. Le loyer est partagé entre les locataires.

T2 au T5 : À partir de 400€ par étudiant



Où trouver des offres ?
Service de la Vie Étudiante : vie.etudiante@u-pem.fr
Lokaviz : www.lokaviz.fr

Le logement intergénérationnel



Il s'agit d'une cohabitation solidaire entre seniors et étudiants. L'étudiant est accueilli gratuitement ou contre une participation symbolique (correspondant au montant des charges locatives) chez une personne âgée, en échange de quelques services et de présence. L'étudiant s'engage en principe pour une durée correspondant à l'année universitaire. Des associations sont chargées de mettre en relation les étudiants et les propriétaires.

De 0€ à 350€

PENSEZ À VISITER VOTRE LOGEMENT

L'étudiant est en droit d'exiger un logement décent, d'une surface minimum de 9m² sous 2 mètres de plafond. Le logement doit prévoir une fenêtre, un accès à un coin cuisine, l'eau potable et une installation de chauffage adaptée.

La visite est fortement conseillée. Elle permet de s'assurer de l'état du logement, de sa situation géographique (environnement, proximité des transports en commun, commerces, etc.) et de faire connaissance avec le bailleur. Les résidences étudiantes privées organisent chaque année au mois de juillet des journées portes ouvertes et certaines proposent des visites individuelles.

COMMENT PRÉPARER SON DOSSIER DE LOCATION ?

Avant chaque visite, pensez à constituer **votre dossier de location**. Il permet au bailleur de connaître l'identité du locataire et de son garant, ainsi que sa solvabilité.

Le dossier comprend les éléments suivants :

- **Les pièces obligatoires :**

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire ou ceux de votre garant
- Justificatif de domicile de votre garant

- **Les pièces facultatives :**

- Carte étudiante ou certificat de scolarité
- Carte de séjour
- R.I.B
- Copie de la pièce d'identité de votre garant
- Attestation d'employeur ou celle de votre garant
- Dernier avis d'imposition ou celui de votre garant

2. L'ENTRÉE DANS LE LOGEMENT

QU'EST-CE QU'UN BAIL ?

Avant d'entrer dans le logement la signature du bail est obligatoire. Le bail (ou contrat de location) doit être signé par le propriétaire et le locataire. Chaque partie conserve un exemplaire original.

• **Le bail mentionne obligatoirement :**

- Les coordonnées du bailleur
- Le nom ou la raison sociale du locataire
- Le montant et la date de paiement des loyers
- Le montant des charges locatives
- La date d'entrée dans le logement
- La durée du bail
- Le montant du dépôt de garantie (si celui-ci est prévu)
- La description précise du logement

QU'EST-CE QUE LE DÉPÔT DE GARANTIE ?

Il permet de couvrir les éventuels manquements du locataire (dégradation du logement, loyers impayés). Il correspond à un mois de loyer pour une location vide et à deux mois de loyer pour une location meublée. Il doit être restitué dans un délai maximal de 2 mois à compter de la remise des clés, déduction faite des sommes restant dues au propriétaire.

SOYEZ ATTENTIF À L'ÉTAT DES LIEUX !

L'état des lieux est complété en début de bail, lorsque le propriétaire remet les clefs au locataire, et en fin de bail, lorsque le locataire remet les clefs au propriétaire. C'est en comparant l'état des lieux dressé à l'arrivée et au départ du locataire que le propriétaire pourra demander réparation des détériorations causées par le locataire. Le montant de ces réparations peut être retenu sur le dépôt de garantie. La qualité de l'état des lieux est primordiale pour éviter tout litige.

POURQUOI SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ASSURANCE HABITATION ?

Le locataire étant responsable des dommages qu'il pourrait causer à l'immeuble pendant la durée de la location, la loi l'oblige, dans la majorité des cas, à s'assurer pour prendre en charge ces risques. L'étudiant doit présenter une attestation d'assurance avant la signature du contrat de location et la renouveler chaque année. Il n'est pas obligatoire de souscrire un contrat d'assurance pour une location meublée. Une garantie responsabilité civile peut être suffisante.

PENSEZ À LA TAXE D'HABITATION !

Toute personne occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année est assujettie à la taxe d'habitation. Les logements gérés par les Crous et les chambres meublées chez l'habitant en sont exonérés.

COMMENT DEMANDER LES AIDES AU LOGEMENT ?

• **APL ou ALS**

Pour vous aider à payer votre loyer et vos charges, vous pouvez bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou de l'Allocation de Logement Social (ALS). Ces aides sont versées mensuellement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les aides sont calculées selon plusieurs critères (montant du loyer hors charges, nature du logement et situation géographique, ressources du locataire, etc). Elles sont attribuées à compter du mois qui suit la date d'entrée dans le logement et suspendues au 1^{er} juillet (excepté si l'étudiant informe la CAF qu'il souhaite conserver son logement au-delà de cette date). Pour en savoir plus, consultez le site de la CAF.



Pour effectuer une simulation de calcul de l'APL : www.caf.fr

• **L'Avance Loca-Pass : une avance du dépôt de garantie**

Le locataire peut solliciter une Avance Loca-Pass afin de financer son dépôt de garantie. L'aide se présente sous la forme d'un prêt accordée quel que soit le logement et qu'il appartienne à un propriétaire privé ou social. Ce prêt est sans intérêt ni frais de dossier. Il doit déposer son dossier auprès d'un organisme d'action logement proche de son domicile, au plus tard 2 mois après son entrée dans les lieux.

• **La Garantie Loca-Pass : une caution solidaire**

Cette garantie s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (contrat d'apprentissage, alternance, contrat de professionnalisation), en recherche d'emploi, en situation d'emploi et aux étudiants boursiers d'État. Il s'agit d'une caution solidaire prenant en charge le paiement du loyer et des charges dus par le locataire en cas de défaillance de celui-ci. Elle est réservée aux locataires de logements conventionnés et n'appartenant pas à un particulier. Elle est acceptée par les résidences universitaires gérées par le Crous et les résidences pour jeunes actifs.

• **L'aide Mobili-jeune**

Cette subvention, d'un montant maximum de 100 € par mois, prend en charge tout ou partie du loyer, déduction faite de l'Aide Personnalisée au Logement. Elle s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) dans une entreprise du secteur privé non agricole et dont les revenus sont inférieurs ou égaux au SMIC. Cette aide est proposée par des organismes privés.

- **La clé de l'État**

La caution locative étudiante est une garantie de l'État qui permet aux étudiants dépourvus de garant personnel d'être dispensés de fournir une caution solidaire pour obtenir un logement. Cette aide est réservée à tous les étudiants de moins de 28 ans. Pour bénéficier de la clé de l'État, l'étudiant devra s'acquitter d'une cotisation équivalente à 1,5% du montant du loyer. La demande de clé s'effectue auprès du CROUS ou sur le site Lokaviz du CROUS.

DONNER SON PRÉAVIS DE DÉPART !

Le locataire peut résilier le contrat de location à tout moment pendant la durée de la location. Il doit respecter un préavis d'un mois pour un logement meublé et de trois mois pour un logement vide. Le locataire avertit le bailleur de son départ par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier. Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour en savoir plus sur les étapes présentées ci-dessus, rendez-vous sur www.lokaviz.fr

3. CONTACTS UTILES

ORGANISMES PUBLICS

CONTACT | CROUS DE CRÉTEIL
68/70, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94010 CRÉTEIL CEDEX
T : 01 45 17 06 60
WWW.CROUS-CRETEIL.FR

CONTACT | CROUS - SERVICE DES BOURSES/LOGEMENT
70, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94000 CRÉTEIL
SERVICE BOURSE
T : 01 40 51 62 00
SERVICE LOGEMENT
T : 01 45 17 06 54
BOURSE@CROUS-CRETEIL.FR LOGEMENT@CROUS-CRETEIL.FR

CONTACT | RÉSIDENCES CROUS DE MARNE-LA-VALLÉE
ACCUEIL DES RÉSIDENCES DE MARNE-LA-VALLÉE
7 BIS, BOULEVARD COPERNIC
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
T : 01 64 68 18 99
RÉSIDENCE.CHAMPS-SUR-MARNE@CROUS -CRETEIL.FR

CONTACT | CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE (CAF)
21-23, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
77024 MELUN CEDEX LOGNES
T : 0810 25 77 10
WWW.CAF.FR

CONTACT | CAF - POINT D'ACCUEIL
97, BOULEVARD DU SEGRAIS
77185 LOGNES

CONTACT | LOKAVIZ, LA CENTRALE DU LOGEMENT ÉTUDIANT
WWW.LOKAVIZ.FR

CONTACT | UNION RÉGIONALE DES FOYERS ET SERVICES POUR JEUNES TRAVAILLEURS EN ILE-DE-FRANCE
10/18, RUE DES TERRES-AU-CURÉ
75013 PARIS
T : 01 42 16 86 66 / 08 91 65 13 93
UNIONREGIONALE@FJT-IDF.FR
WWW.FJT-IDF.FR

CONTACT | AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)
MAISON DES SERVICES PUBLICS
PLACE D'ARIANE
777000 CHESSY
T : 0 820 16 77 77
WWW.ADIL77.ORG

SÉLECTION DE RÉSIDENCES À PROXIMITÉ DU CAMPUS

• Résidences universitaires du CROUS

CONTACT | RÉSIDENCE CONDORCET
12, BOULEVARD NEWTON
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

CONTACT | RÉSIDENCE MONTESQUIEU
7 BIS, BD COPERNIC
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

CONTACT | RÉSIDENCE JACQUES BREL
4, ALLÉE JACQUES BREL
93160 NOISY-LE-GRAND

CONTACT | RÉSIDENCE DE LOGNES
26/30, RUE BOUQUET
77185 LOGNES

CONTACT | RÉSIDENCE DE TORCY
20/24, PROMENADE DU BELVÉDÈRE
77200 TORCY

• Résidences étudiantes privées

ADEF

CONTACT | ADEF
RÉSIDENCE ADEF
50, RUE ARISTIDE BRIAND
77100 MEAUX
T : 01 60 44 06 61
WWW.ADEF-LOGEMENT.FR

ARPEJ

CONTACT | RÉSIDENCE ANDRÉ DEVAMBEZ
4, AVENUE MICHEL DEBRÉ
93360 NEUILLY-PLAISANCE
T : 08 20 09 80 95
WWW.ARPEJ.FR

CONTACT | RÉSIDENCE MICHEL SERRES - LE LUZARD
1, COURS DES ROCHES
77184 NOISIEL
T : 08 20 09 80 95
WWW.ARPEJ.FR

CONTACT | RÉSIDENCE PERRONET
23-25, AVENUE AMPÈRE
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
T : 08 20 09 80 95
WWW.ARPEJ.FR

CAMPUSEA

CONTACT | CAMPUSEA CITÉ DESCARTES*
6, BOULEVARD COPERNIC
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
T : 01 64 61 72 63
WWW.CAMPUSEA.FR

* Résidence partenaire

LE CLUB ÉTUDIANT O.S.E.

CONTACT | RÉSIDENCE PRUNAIS*
7, CHEMIN DES PRUNAIS
94 350 VILLIERS-SUR-MARNE
T : 01 49 30 53 37
PRUNAIS@RÉSIDENCES-OSE.COM

LES ESTUDINES

CONTACT | LES ESTUDINES GALLIÉNI*
44, BOULEVARD GALLIENI
93360 NEUILLY-PLAISANCE
T : 01 43 00 36 00
NEUILLY.GALLIENI@ESTUDINES.FR
WWW.ESTUDINES.COM

CONTACT | LES ESTUDINES MARNE-LA-VALLÉE*
10/12, ALLÉE LOUIS ARAGON
93160 NOISY-LE-GRAND
T : 01 43 03 60 35
NOISY.MARNELAVALLEE@ESTUDINES.COM
WWW.ESTUDINES.COM

CONTACT | LES ESTUDINES PARIS-ROSNY*
4, RUE DE LA MARE HUGUET
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
T : 01 48 12 89 00
PARIS.ROSNY@ESTUDINES.COM
WWW.ESTUDINES.COM

CONTACT | LES ESTUDINES VAL D'EUROPE*
1, BOULEVARD DE ROMAINVILLIERS
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
T : 01 60 42 10 42
BAILLY.VALDEUROPE@ESTUDINES.COM
WWW.ESTUDINES.COM

* Résidence partenaire

FAC HABITAT

CONTACT	RÉSIDENCE LES HAUTS BOIS* 5, ALLÉE DES HAUTS BOIS 93160 NOISY-LE-GRAND T : 01 64 11 14 07 NOISY@FAC-HABITAT.COM
CONTACT	RÉSIDENCE MARCEL PAGNOL 1-3, RUE CINNA 77185 LOGNES T : 01 64 11 14 07 LOGNES@FAC-HABITAT.COM
CONTACT	RÉSIDENCE NELSON MANDELA RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES T : 01 64 11 14 07 BUSSYSAINTEGEORGES@FAC-HABITAT.COM
CONTACT	RÉSIDENCE PAUL CÉZANNE 1 PASSAGE VICTOR PULLIAT 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES T : 01 64 11 14 07 BUSSYSAINTEGEORGES@FAC-HABITAT.COM
CONTACT	RÉSIDENCE THIBAUD DE CHAMPAGNE* 10, PASSAGE THIBAUD DE CHAMPAGNE 77100 MEAUX T : 01 64 11 14 07 MEAUX@FAC-HABITAT.COM

* Résidence partenaire

STUDENEST

CONTACT | RÉSIDENCE GALILEE*
4 BIS, RUE ALFRED NOBEL
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
T : 01 77 19 61 14
WWW.STUDENEST.COM

NEXITY

CONTACT | STUDÉA CHELLES GARE RER*
45, BOULEVARD CHILPERIC
77500 CHELLES
T : 01 64 21 95 67
BPAIS@NEXITY.FR
WWW.NEXITY-STUDEA.COM

CONTACT | RÉSIDENCE LE JARDIN DES SCIENCES
3, RUE JEAN MONNET
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
T : 01 42 99 94 64
WWW.STUDYLEASE.COM

CONTACT | STUDÉA VAL D'EUROPE 1 ET 2*
7, COURS DE LA GARONNE ET 40, COURS DU DANUBE
77700 SERRIS
T : 01 60 04 62 33
STUDEA.SERRIS@GMAIL.COM
WWW.NEXITY-STUDEA.COM

CITY RÉSIDENCE

CONTACT | CITY RÉSIDENCE CHELLES*
55-57, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
77500 CHELLES
T : 01 64 72 64 64
WWW.CITY-RÉSIDENCES.EU

* Résidence partenaire

STUDEFI/EFIDIS

CONTACT | RÉSIDENCE GALLIENI 1*
29 BIS BD GALLIENI
93360 NEUILLY PLAISANCE
T : 09 70 82 19 19
GALLIENI@EFIDIS.FR

CONTACT | RÉSIDENCE GALLIENI 2*
33 BOULEVARD GALLIENI
93360 NEUILLY PLAISANCE
T : 09 70 82 19 19
STUDEFI@EFIDIS.FR

CONTACT | RÉSIDENCE CAMILLE CLAUDEL*
11 BIS AVENUE AUGUSTE RODIN
94350 VILLIER-SUR-MARNE
T : 09 70 82 19 19
CLAUDEL@EFIDIS.FR

• Résidences jeunes actifs

ALJT

CONTACT | RÉSIDENCE DE MAGNY-LE-HONGRE RJAM
20, RUE DE LA CLÉ DES CHAMPS
77700 MAGNY-LE-HONGRE
T : 01 60 04 86 32
WWW.ALJT.COM

CONTACT | RÉSIDENCE DE MONTÉVRAIN
1, RUE DE BRUXELLES
77144 MONTÉVRAIN
T : 01 60 31 23 09
WWW.ALJT.COM

* Résidence partenaire

ESPACIL

CONTACT | RÉSIDENCE VICTOR HUGO*
8, RUE DU DOCTEUR CALMETTE
77500 CHELLES
T : 01 60 20 44 50
WWW.ESPACIL.COM

RÉSIDÉTAPES

CONTACT | RÉSIDÉTAPE DE BRY SUR MARNE
2, BOULEVARD GEORGES MÉLIÈS
94360 BRY SUR MARNE
T : 01 45 92 24 16
LUDIVINE.BONANNI@RESIDETAPES.FR
WWW.RESIDETAPES.FR

CONTACT | RÉSIDÉTAPE DE CHESSY
6-10 RUE DES GRANDS PRÉS
77 700 CHESSY
T : 01 60 42 26 03
MARINE.BOSCH@RESIDETAPES.FR
WWW.RESIDETAPES.FR

CONTACT | RÉSIDÉTAPE DE MONTÉVRAIN
7-11 RUE DE LA GARE
77144 MONTÉVRAIN
T : 01 60 43 85 05
MELANIE.MAMAN@RESIDETAPES.FR
WWW.RESIDETAPES.FR

CONTACT | RÉSIDÉTAPE DE SERRIS
39-43 COURS DU DANUBE
77 700 SERRIS
T : 01 64 63 12 97
AURELIE.DRAME@RESIDETAPES.FR
WWW.RESIDETAPES.FR

* Résidence partenaire

- **Logement intergénérationnel**

ENSEMBLE2GÉNÉRATIONS

CONTACT | ENSEMBLE2GÉNÉRATIONS
T : 06 33 33 53 47
CONTACT@ENSEMBLE2GENERATIONS.FR
WWW.ENSEMBLE2GENERATIONS.FR

LE PARI SOLIDAIRE

CONTACT | LE PARI SOLIDAIRE
T : 06 33 33 53 47
CONTACT@LEPARISOLIDAIRE.FR
WWW.LEPARISOLIDAIRE.FR



UPEM • CITÉ DESCARTES • 5 BOULEVARD DESCARTES
CHAMPS-SUR-MARNE • 77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
T : 01 60 95 75 00 • F : 01 60 95 75 75

WWW.U-PEM.FR

POUR EN SAVOIR PLUS

SERVICE DE LA VIE ÉTUDIANTE

PÔLE LOGEMENT & EMPLOI ÉTUDIANT

MAISON DE L'ÉTUDIANT

T : 01 71 40 81 98

VIE.ETUDIANTE@U-PEM.FR



© Agence DER | Fotolia